



Commune de
COURCELLES LA FORET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2025**

Date de convocation :
15 janvier 2025
**Nombre de conseillers en
exercice :** 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq le vingt et un janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Virginie de la FRESNAYE, Maire.

Étaient présents : Vincent BRICHET, Valérie CAHOREAU, Jean-Marie CHAILLEU, Frédéric CHARLOT, Florence CHEVET, Nicolas LABÉ, François REBOUILLEAU.

Absents excusés : Thibault de la FRESNAYE,

Absents : Dany SAINT RAYMOND, Vanessa GUICHARD

Secrétaire de séance : Florence CHEVET

DELIBERATION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE

Madame le maire rappelle à l'assemblée la possibilité pour les communes, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance et santé de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil

Décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

DELIBERATION DES VOTES DES SUBVENTIONS 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal accorde les subventions ci-dessous.

SUBVENTIONS	2025
AFN	120 €
Aide à domicile en milieu rural	100 €
Amicale de l'école	120 €
Club des retraités	120 €
Comice Cantonal Agricole	245 €
Croix Rouge	80 €
Jeu de Boule « La Violette »	200 €
Musique de Mézeray	30 €
Entente Val de Sarthe	50 €
Secours populaire Français	50 €
Soins infirmiers à domicile (SSIAD)	50 €
Amis de la cantine scolaire	3 500 €
Les Restos du cœur de la Sarthe	70€
Association sportive du collège Marcel Pagnol	50 €
Comité des fêtes	120 €
Pompiers de Mezeray	50 €
CFA Le mans	50 €
ADAPEI	50 €
TOTAL	5055 €

**DELIBERATION DU MODE DE REFACTURATION DES CHARGES DE PERSONNEL DU
BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL
POUR L'ANNEE 2025**

Madame le Maire rappelle que conformément aux grands principes budgétaires des finances publiques, chaque budget doit retracer l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes nécessaires à son exécution.

Aussi, il est proposé de fixer le mode de refacturation de certains coûts directs devant impacter les budgets annexes eau et assainissement alors qu'ils sont supportés par le budget principal de la commune

Ce mode est le suivant :

- Remboursement par les budgets annexes eau et assainissement de la masse salariale réelle constatée de la secrétaire au prorata des heures d'intervention (définies par des quotes-parts) effectuées pour l'exercice des compétences desdits budgets.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée sur le budget primitif 2025.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL

Madame la Maire expose le projet de rénovation de la boule de fort « Tiers lieux dédié aux jeux anciens et à la convivialité ».

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme
Le Maire
Virginie de la FRESNAYE

